

DÉCOUVREZ COMMENT CHAQUE RÉGIME ENREGISTRÉ PEUT  
VOUS AIDER À ATTEINDRE VOS OBJECTIFS

# Régimes d'accession à la propriété

Combinez ces régimes enregistrés pour vous aider à acheter votre première habitation.



## Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)

Un nouveau régime enregistré dont les cotisations sont déductibles et dont les revenus de placement ainsi que les retraits ne sont pas imposables s'ils servent à acheter votre première propriété.

**Idéal pour**  
épargner en vue de l'accession à la propriété.



## Régime d'accession à la propriété (RAP)

Un régime qui permet à un acheteur d'une première habitation de retirer des fonds de son REER pour acheter ou construire un logement sans devoir payer d'impôt sur le retrait.

**Idéal pour**  
épargner en vue de l'accession à la propriété.



## Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Un REER est un régime d'épargne canadien fiscalement avantageux auquel il est possible de cotiser pour des besoins futurs.

**Idéal pour**  
épargner en vue de la retraite.



## Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Un CELI est un régime enregistré qui permet aux particuliers de mettre de l'argent de côté libre d'impôt tout au long de leur vie.

**Idéal pour**  
épargner à court et à long terme en vue de vacances ou de la retraite ou de l'accession à la propriété.

### Montants actuels des cotisations

**8 000 \$**

Les particuliers peuvent cotiser 8 000 \$ par an, jusqu'à concurrence de 40 000 \$.

**35 000 \$**

Les particuliers peuvent emprunter jusqu'à 35 000 \$ de leur REER.

**30 780 \$**

Plafond annuel ou jusqu'à 18 % du revenu gagné l'année précédente.

**6 500 \$**

Plafond annuel pour l'année 2023.

Combinez le CELIAPP et le RAP de manière à épargner jusqu'à 75 000 \$ pour acheter une habitation admissible.

Combinez le RAP et le REER pour utiliser votre épargne comme mise de fonds.

### Imposition sur les montants de cotisations, la croissance de l'épargne et les retraits

• Les cotisations sont **déductibles de l'impôt.**

• La croissance de l'épargne est **exempte d'impôt.**

• Les retraits **NE sont PAS** imposables s'ils sont utilisés pour acheter une propriété.

Vous devez commencer à rembourser le montant retiré de votre REER dans les deux ans qui suivent le retrait initial, vous avez jusqu'à 15 ans pour rembourser la totalité du retrait.

Les montants non remboursés sont imposables.

• Les cotisations sont **déductibles de l'impôt.**

• La croissance de l'épargne bénéficie du **report d'impôt.**

• Les retraits sont **imposables.**

• Les cotisations **NE sont PAS** déductibles de l'impôt.

• La croissance de l'épargne est **exempte d'impôt.**

• Les retraits **NE sont PAS** imposables.

### Possibilité de reporter les droits de cotisation inutilisés

**Oui**

jusqu'à concurrence de 8 000 \$, à utiliser l'année suivante.

**S.O.**

**Oui**

jusqu'au 31 décembre de l'année où vous atteignez 71 ans.

**Oui**

indéfiniment

Contactez-nous pour déterminer quelle option de placement ou combinaison d'options de placement vous aidera à atteindre vos objectifs d'accession à la propriété.

 **Investment  
Planning Counsel™**  
SOLUTIONS FINANCIÈRES POUR LA VIE

SOURCE :  
<https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/acheter-maison.html>

Investment Planning Counsel Inc. publie ce document à titre indicatif seulement et ce dernier ne doit pas être considéré comme une source de conseils professionnels à l'intention des particuliers. Les renseignements contenus dans ce document sont fondés sur des sources jugées fiables au moment de sa publication, mais IPC ne peut garantir l'exactitude et l'intégrité des renseignements. Les dates sont basées sur les informations disponibles à la date de publication. Les dates peuvent changer sans préavis. Les particuliers devraient communiquer avec leur conseiller IPC pour obtenir des conseils professionnels tenant compte de leur situation personnelle et/ou financière.

Les marques de commerce sont la propriété d'Investment Planning Counsel Inc. et sont utilisées sous licence par ses filiales. Investment Planning Counsel est une société de gestion du patrimoine pleinement intégrée. Les fonds communs de placement sont distribués par IPC Gestion du patrimoine et IPC Valeurs mobilières. Les valeurs mobilières sont distribuées par IPC Valeurs Mobilières, membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Les produits d'assurance sont distribués par IPC Services financiers inc. et PPI Management inc. © 2023. Ativa Interactive. Tous droits réservés.